

Programme Européen *Lait et Fruits à l'Ecole* (PLFE)



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



01

Présentation du programme Lait & Fruits à l'Ecole (PLFE)

*Une **subvention européenne** à destination
des cuisines pour l'achat de fruits, légumes et
produits laitiers de qualités dans vos
établissements*

*Une enveloppe
européenne annuelle
de **32,5 M€***



Pilotes, opérateurs, parties prenantes



→ Pilotage avec les ministères chargés de la Santé et de l'Éducation nationale



→ Unité d'intervention sur les marchés et dans les écoles
→ Organisme payeur du programme

Copil PLFE

→ Représentants des collectivités, écoles, parents d'élèves, fournisseurs, interprofessions

Pourquoi ce programme ?

Améliorer l'équilibre alimentaire des enfants

→ Augmenter la consommation de fruits et légumes, de lait et produits laitiers pour atteindre les objectifs de l'OMS et du PNNS au niveau national

Sensibiliser les enfants et les parents

→ Alimentation saine et locale, enjeux nutritionnels...

Différents objectifs

Améliorer la connaissance des enfants en matière d'alimentation, production agricole et agroalimentaire

→ Améliorer la reconnaissance des produits SIQO (bio, LR, IGP, AOP/AOC)

Atteindre les objectifs Egalim

→ Des subventions pour des produits SIQO

Pour qui ?

Public cible : les élèves

- De la maternelle à la terminale
- Inscrits dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat avec l'Education nationale et référencé dans la cartographie des établissements du système éducatif français

**Demandeurs/ bénéficiaires d'aides :
organismes qui supportent le coût de la
restauration collective dans les
établissements scolaires**

(acheteurs finaux des produits distribués)

pour les établissements publics :
collectivités locales, collèges,
lycées ou autres structures

pour les établissements privés :
organismes de gestion

pour tous les établissements :
autres structures avec autorisation
écrite de l'organisme en charge de la
restauration collective pour la mise
en place du programme

Engagements du bénéficiaire

Distribution de produits
éligibles

Achetés à des fournisseurs
référéncés par FAM

+

Education à
l'alimentation

L'article L312-17-3 du Code de
l'éducation prévoit : « **une éducation à
l'alimentation et à la lutte contre le
gaspillage alimentaire** »

+

Publicité du
programme

Affiche(s) visible(s) dans
les écoles – permanent,
visible, identification

PLFE...



Vademecum « Education à
l'alimentation et au goût » par le
Ministère de l'Education Nationale

<https://eduscol.education.fr/2089/je-souhaite-comprendre-les-enjeux-de-l-education-l-alimentation-et-au-gout>

Outils éducatifs par le Ministère
de l'Agriculture (vidéos, activités
pédagogiques...)

<https://agriculture.gouv.fr/education-l-alimentation-les-outils-educatifs-sur-le-programme>



Produits éligibles



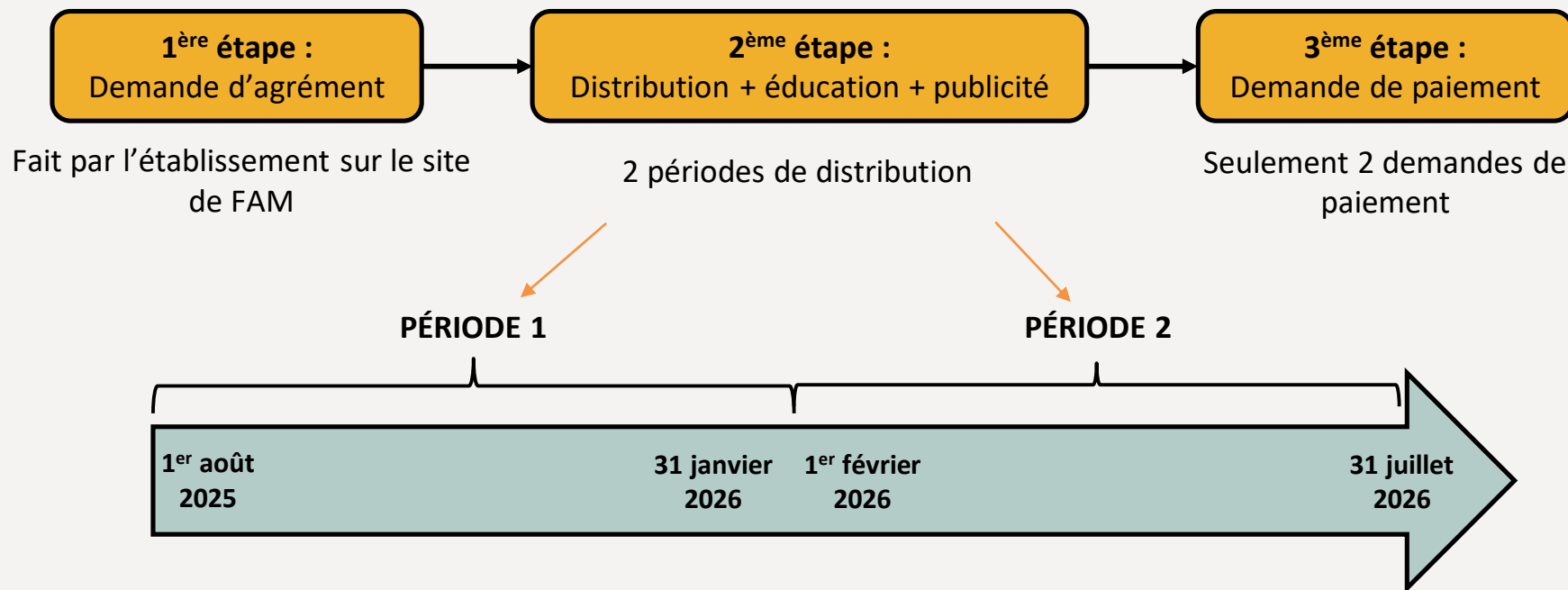
Fruits et légumes frais



Produits laitiers

Lait liquide nature, yaourts nature,
fromages y compris fromages blancs
et petits-suisses nature (lait de
vache, chèvre ou brebis)

Comment ça marche ?



→ Démarche simplifiée : passée de 3 à 2 périodes de distribution

02

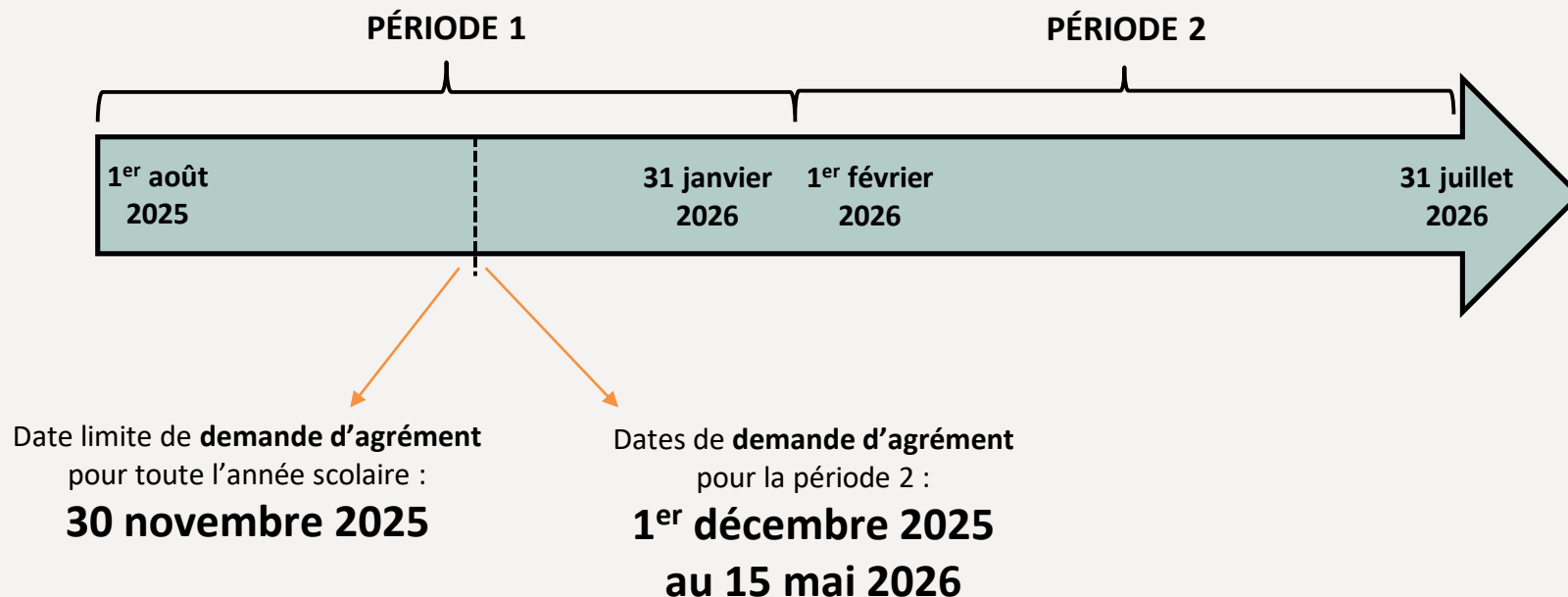
1^{ère} étape : demande d'agrément

Vous devez être agréé pour demander une aide pour le programme et obtenir une subvention

Alors faites votre demande d'agrément !



Comment ça marche ?



Inscription au e-service Lait et Fruits à l'école

1. **Demander l'agrément - s'inscrire - sélectionner le e-service Lait et Fruits à l'école – Aide pour les distributions**
 - Entrer n° SIRET (les informations sont directement rapatriées de la base de l'INSEE)
 - Choisir un identifiant et un mot de passe
 - Suite à la création, un mail de confirmation sera envoyé pour activer le compte
 - Suite à l'activation, un courrier papier avec un numéro de télé-usager sera envoyé (environ 3 semaines)

2. **1^{ère} connexion**
 - Se connecter avec les identifiants et mot de passe définis
 - Saisir le numéro de télé-usage

Demande d'agrément

3. Demande d'agrément :

- Vérifier que les fournisseurs soient référencés
- Saisir les coordonnées de sa structure
- Inscrire ses établissements scolaires susceptibles de bénéficier des distributions
- Fournir les pièces justificatives nécessaires
- Indiquer son projet prévisionnel de mise en œuvre du programme pour l'année scolaire (distributions, bénéficiaires, périodes...)

Un renouvellement chaque année est nécessaire, mais le dossier sera déjà pré-rempli !

Voir guide de demande d'agrément :

https://www.franceagriumer.fr/sites/default/files/rdd/documents/GUIDE%20de%20demande%20d%27AGREMENT%202024_2025_2.pdf

03

2^{ème} étape : les distributions (éligibilité...)

Pour pouvoir bénéficier des aides du programme, il faut être éligible...

...sur les produits et sur la distribution



Produits éligibles

Produits achetés à des fournisseurs référencés

- **Fruits et légumes**, achetés frais (entiers ou prédécoupés).
- **Produits laitiers** :
 - lait liquide nature,
 - yaourts nature,
 - fromages y compris fromages blancs et petits-suisseurs nature (lait de vache, chèvre ou brebis).



Produits éligibles

Produits achetés à des fournisseurs référencés



NON ELIGIBLES :

- Tous les féculents et légumineuses (dont pomme de terre),
- Fruits à coque,
- Produits transformés ou cuits (soupe de légumes en brique, produits en sachet...),
- Produits servis avec des condiments (herbe, sel, poivre, huile, vinaigrette...),
- Produits aromatisés (yaourt aux fruits...),
- Lait dans les préparations.



Référencement des fournisseurs

Produits achetés à des fournisseurs référencés

Référencement FranceAgriMer **accessible à tous les fournisseurs de produits éligibles*** :

- Formulaire en ligne à compléter
- **Modèle de récapitulatif fournisseur** à joindre

Les fournisseurs doivent être sélectionnés à la suite d'une mise en concurrence (code de la commande publique)

Liste des fournisseurs référencés : <https://tlfe.franceagrimer.fr/tlfe-presentation/vues/publique/recherche-fournisseurs.xhtml>

**Le référencement est reconduit tacitement chaque année*

A quel moment distribuer ?

Moment de la journée	Elèves bénéficiaires	Produits éligibles
Matin (arrivée des élèves)	Collèges REP/REP+ de métropole Collèges et lycées d'Outre Mer	Conventionnels ou SIQO
Midi (déjeuner)	Tous les élèves de maternelles à la terminale	SIQO uniquement (BIO, AOP, AOC, IGP, LR) → Doivent apparaître sur les menus avec mention « <i>aide UE à destination des écoles</i> » et ne doivent pas faire l'objet de choix avec des produits non éligibles
Goûter (fin du temps scolaire)	Tous les élèves de maternelles à la terminale	Conventionnels ou SIQO



Demande de subvention que pour un des trois repas

Comment justifier les distributions ?

- Pour le midi :

Identification des produits dans le menu en mentionnant le programme

Logo du programme



Mention sous le produit



Astérisque



Comment justifier les distributions ?

- Pour le midi :

Ne pas proposer le choix entre un produit éligible et un produit non éligible

LUNDI	MARDI
Carottes râpées Bio  Crêpes au fromage	Carottes râpées Bio 
Gratin de courgettes	Blanquette de veau 
Fourme d'Ambert portion  Saint Nectaire portion  Cantal portion 	Faisselle 
Pomme Bio  Crème brûlée	Pommes Bio  Banane Bio 

Distribution éligible : un produit éligible seul ou avec d'autres produits éligibles

Distribution non éligible : un produit éligible + un produit non éligible



Aide UE à destination des écoles

Bio

IGP

Combien de distributions ?

- **Nombre de distributions par type de produits** (fruits/légumes et produits laitiers) : plafonné au nombre de jours de classe par période

Ex : pour une période de 80j, on peut avoir 80 distributions de F&L et 80 distributions de PL max

- Il peut y avoir **plusieurs distributions lors d'un même repas** mais pas possible de dépasser le plafond sur la période

04

3^{ème} étape : demande de paiement

*Après la demande d'agrément, la
distribution, il faut faire la demande de
paiement !*

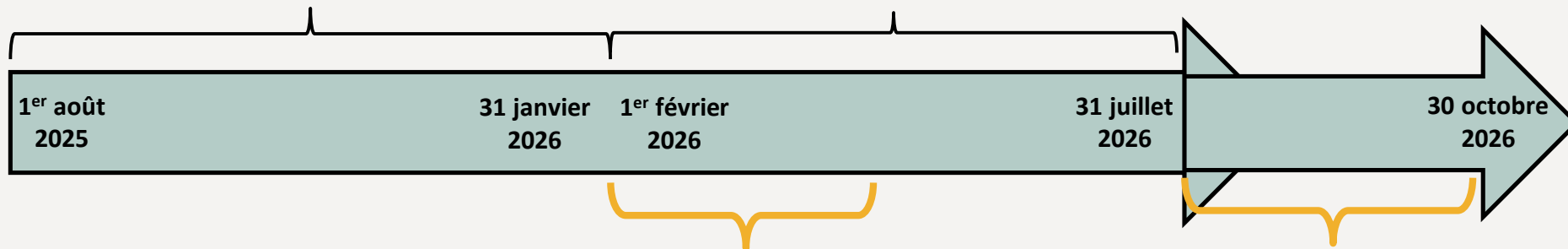
*Auprès de
FranceAgriMer*



Quand ?

PÉRIODE 1

PÉRIODE 2



Pour période 1 :
1^{er} février au 30
avril 2026

Pour période 2 :
1^{er} août au 30
octobre 2026

→ Dans les 3 mois suivant la fin de la période de distribution

Conditions de demande de paiement

- Tous les produits sont payés (présence de **factures acquittées**)
- Les fournisseurs sont référencés et ont transmis le **récapitulatif des livraisons**
- Le montant de la subvention est **supérieur à 400€**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Simulateur de calcul du montant d'aide potentiel

Programme Lait et Fruits à l'école

Année scolaire 2024/2025



FranceAgriMer

Établissement national
des produits d'origine agricole et de la pêche

Cliquez sur la case correspondant à la simulation souhaitée :

Déclinaison MIDI - Métropole	Déclinaison MIDI - Outre-Mer
Déclinaison MATINALE Déclinaison GOUTER- Métropole	Déclinaison MATINALE Déclinaison GOUTER - Outre-Mer

Demande de paiement sur FAM

1. Compléter un formulaire en ligne

- le moment des distributions,
- l'établissement,
- le nombre moyens d'élèves bénéficiaires présents lors des distributions,
- le nombre de distributions réparties par forfaits,
- les quantités distribuées...

→ l'outil se charge du calcul de l'aide

2. Joindre des fichiers :

- le « **récapitulatif fournisseur** » des livraisons (signé par les fournisseurs)
- une **copie des menus** (fait office de « relevé de distribution »)

Montant de l'aide

En fonction de :

- **Moments de distribution** (matin, déjeuner, goûter),
- **Nombre de distributions** (max nombre de jours de classe),
- **Portion individuelle** de chaque groupe de produits (ajustable à la baisse) :

Groupe de produits	Portions aidées
Légumes (achetés frais)	100 g
Fruits (achetés frais)	100 g
Fruits frais découpés et emballés en portion individuelle (achetés déjà préparés)	100 g
Lait liquide nature	125 ml
Yaourts nature	125 g
Fromages blancs ou petits-suisses nature	60 g
Autres fromages	30 g

Portion max.

Forfaits année scolaire 2025/2026, période 1

Tableau en € HT par kilogramme ou litre

N° Forfait	LISTE DES PRODUITS	Forfaits MATIN & GOUTER		Forfaits MIDI	
		Produits HORS SIQO (conventionnels)	Produits SIQO BIO, AOP, IGP, AOC, Label Rouge	Produits HORS SIQO (conventionnels)	Produits SIQO BIO, AOP, IGP, AOC, Label Rouge
FRUITS & LEGUMES FRAIS					
1	Légume frais	2,73€/kg	3,75 €/kg	NON ELIGIBLE	1,44€/kg
2	Fruit frais	3,16€/kg	3,70 €/kg	NON ELIGIBLE	0,96 €/kg
3	Fruit frais découpé et emballé	9,29 €/kg	10,40€/kg	NON ELIGIBLE	1,53 €/kg
LAIT ET PRODUITS LAITIERS					
5	Lait liquide nature	1,02 €/kg	1,45 €/kg	NON ELIGIBLE	1,45 €/kg
6	Yaourt nature	2,06 €/kg	3,44 €/kg	NON ELIGIBLE	1,39 €/kg
7	Fromage blanc ou petit-suisse nature	3,12 €/kg	5,37 €/kg	NON ELIGIBLE	2,25 €/kg
8	Autres fromages	10,32 €/kg	17,28 €/kg	NON ELIGIBLE	6,96 €/kg

ATTENTION : demande de paiement retournée

Principaux motifs de retours :

- Fournisseur non référencé,
- Récapitulatif de livraison non conforme,
- Pièce justificative manquante,
- Incohérences : Nombre d'élèves, Nombre de distributions, quantités livrées, forfaits, dates, etc.,
- Montants de la subvention inférieur 400 €,
- Absence de la mention faisant la promotion du programme (logo, Aide UE à destination des écoles...),
- Produits non identifiés sur les menus,
- ...

05

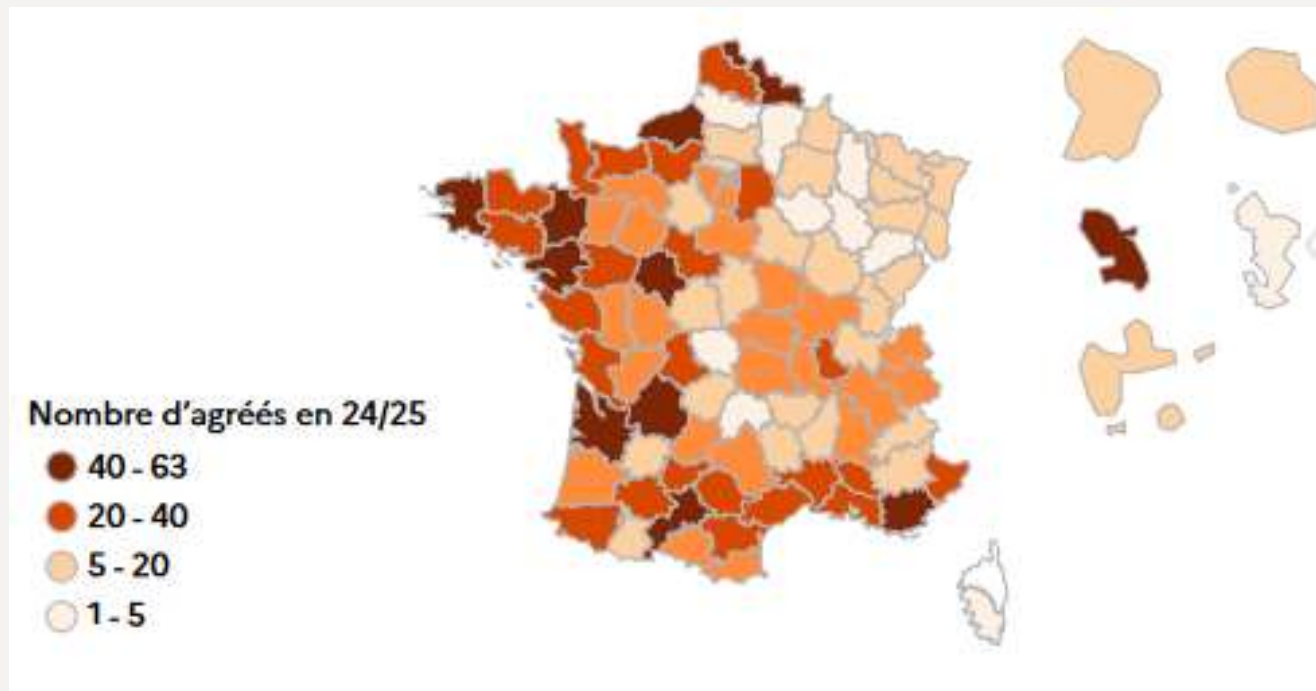
Quelques données chiffrées

Où ont été faits les principaux agréments ?

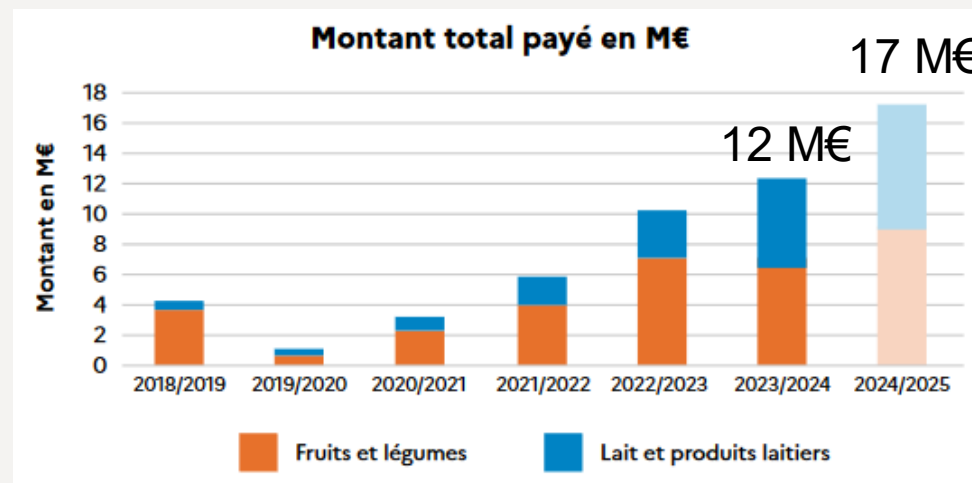
*Quelle est le montant
total payé par le
programme ?*



Etat des lieux des agréments (2024/2025)



Paielements réalisés



Sur une enveloppe de
32,5M d'€

Montant payé en M€	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	2023 2024	2024 2025 (projection)
Fruits et légumes	3,566	0,420	2,099	3,850	6,802	6,173	8,744
Lait et produits laitiers	0,343	0,279	0,891	1,835	3,289	5,911	8,382
Total distribution	3,909	0,699	2,990	5,685	10,091	12,084	17,126

Chiffres provisoires pour 2024/2025
Source : FranceAgriMer - Septembre 2025

06

**Merci pour
votre attention**

**Avez-vous des
questions ?**



- **Contacts FAM :**
Agrément/ référencement : e-lfe@franceagrimer.fr
Demande de paiement : programme-lfe@franceagrimer.fr
- Programme lait et fruits à l'école FAM :
<https://www.franceagrimer.fr/aides/par-programme/lait-et-fruits-lecole>
- Page dédiée Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire : <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>
- Page dédiée DRAAF AURA : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/lait-et-fruit-a-l-ecole-r1666.html>
- Inscription et demande d'agrément :
<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>
- Simulateur du montant d'aide :
https://www.franceagrimer.fr/sites/default/files/2025-06/Simulateur%20Calcul%20Aide%20LFE%202024_2025.XLSX
- Liste des fournisseurs référencés : <https://tlfe.franceagrimer.fr/tlfe-presentation/vues/publique/recherche-fournisseurs.xhtml>